

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/01/2007 - Convocation du 16/01/2007
Compte rendu affiché le : 02/02/2007

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	19
Votants	22

Présents : M. FAURE; M. LAFFLY; Mme GUERIN; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mlle VEYRIER; Mme BROSSARD; Mme GLATARD; Mme MARMONIER; M. GONDELAUD; Mme ZUILI; M. CHRETIN; Mme DESVIGNES; Mme PERRIN; M. MACHURAT; Mlle MILLET

Absents représentés : M. BELLOT (pouvoir à M. MACHURAT); M. FORGET (pouvoir à M. GONDELAUD); M. CHATUT (pouvoir à Mme GUERIN)

Absent excusé : M. POINT

Absents : Mme WYMANN; M. GOSSET; Mme BERRA; M. FERNANDES; Mme LABASOR; M. BOUREZG

Objet : Avance sur subventions 2007 : Association Saône Mont d'Or

Le Budget Primitif 2007 de la commune sera voté en début d'année 2007. Dans l'attente, les associations bénéficiaires de subventions communales peuvent se trouver en situation de trésorerie tendue, les recettes publiques faisant intégralement partie de leur budget.

Il est présenté la demande de l'association Saône Mont d'Or Nature qui sollicite une avance sur sa subvention votée au Budget Primitif, dans le cadre de l'organisation du Week-End Oxygènes-Saucona Raid. La demande porte sur une avance de 7 500.00 €.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité d'anticiper, dans la limite du quart des dépenses de fonctionnement inscrites lors de l'exercice précédent, le paiement de certaines dépenses, dont les subventions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal
- CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement de certaines associations nécessite le versement d'une avance sur la subvention communale,
- **AUTORISE - le versement, dans les limites fixées ci-dessus, d'une avance sur la subvention accordée à l'association Saône Mont d'Or, pour un montant de 7 500.00 € ,**
- **DIT que la dépense inscrite à l'article 6475 du budget communal constitue une avance sur la subvention qui sera votée lors du Budget Primitif 2007,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 25 janvier 2007
Le Maire,
Paul LAFFLY.



*Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le
Publication ou affichage du 02/02/2007
Paul LAFFLY,
Maire.*